



CAToZphère

Ce n'est pas parce qu'on n'est pas élu, que l'on ne peut pas être lu!

Edito

7,9% des salariés sont syndiqués en France... Moins d'un salarié sur dix choisit un syndicat...

Pour autant les Organisations Syndicales ne semblent pas être en alerte rouge et ne donnent pas l'impression de courir derrière les militants et leurs cotisations syndicales : tout simplement parce que leur financement provient de l'état, des employeurs ... mais aussi de certains comités d'entreprises ...

Pour EDF le coût des heures de délégations syndicales représente 32 millions d'€/an, le coût des moyens matériels et de fonctionnement 9 millions €/an, les apports d'EDF aux fédérations syndicales de la branche des IEG 5 millions d'€/an.

Comment dans ces conditions les organisations syndicales représentatives peuvent-elle prétendre être autonomes et se prévaloir de défendre les intérêts des salariés ?

La politisation des Organisations Syndicales est indéniable mais devient surtout consternante faite de combines et de faux semblants... La Cat Energies est autonome et indépendante loin des tumultes politiques et financiers.

Le seul choix politique qu'a fait la CAT Energies est de ne pas faire de politique afin de rester au plus près de la défense des salariés et son financement totalement transparent est assuré INTÉGRALEMENT par ses syndiqués !

Nous souhaitons ouvrir le syndicalisme à tous pour en faire un outil de défense efficace des salariés et non un outil politique !

Tout doit disparaître!?

Après la réorganisation des services sédentaires dans le cadre de MIRANDA, la disparition à terme des vendeurs terrains, la réorganisation des équipes de ventes, du recouvrement, des RC, des CRC, voici maintenant le tour des boutiques !

Et pour le moins qu'on puisse dire c'est : « j'ai mal à ma Branche Commerce » !

En effet, parlons clairement, la direction veut dégraisser...

Sous couvert de la fin des tarifs régulés et que les autres régions possèdent moins de site, on ne passe pas une semaine sans son lot de réforme et de réorganisation profonde : MIRANDA, IROISE, AMBRE, OP'TIQUES 2016...

Sur OP'TIQUES 2016, la direction communique sur le fait que la région Est est « bien fournie » en boutique (1 boutique pour 440 000 habitants au lieu d'une pour 900 000 habitants).

C'est juste omettre plusieurs paramètres pourtant essentiels.

- La superficie d'environ 28% supérieure à la moyenne des autres DCR (Hors IDF dont la superficie est de 12012 m²). La DCR Est fait plus de 100 000 km², quand les autres font en moyenne 72 000km² pour une moyenne de 9 boutiques par région...
- La géographie spécifique de notre région avec des territoires ruraux et parfois isolés. Autant dire qu'un client Parisien n'aura pas de soucis pour trouver une boutique en IDF, pour un client à Nevers ou Thionville, il faudra s'armer de patience et surtout prendre sa voiture... Sympa pour le développement durable !
- L'emplacement de certaines boutiques n'est pas judicieux car la fréquentation n'a pas été étudiée avant l'implantation (périphérie, pas dans une zone commerciale, pas de communication sur l'existence d'une boutique...)
- Les ressources humaines allouées à l'ouverture des boutiques : à 2 agents par boutique, la boutique ne peut pas ouvrir certaines journées (congés, maladie, formation).

Avant de statuer sur des fermetures de sites définitives, prévues sûrement pour renforcer l'ancrage territorial (sic), la direction devrait sûrement réfléchir à ce que l'on veut faire en boutique (et plus généralement dans une entité commerciale) : juste de la communication pour le groupe dans une ville ou commencer à faire du commerce.

On pourrait très bien profiter de notre présence dans certaines villes pour diversifier :

- La clientèle en créant des pôles d'accueil PRO Entreprises par exemple,
- Les offres : vente d'énergie, récupération de CEE, assistance dépannage.

Bref, on passe tout sous couvert de réduire les coûts commerciaux !

Réforme de structure, à qui le tour ?

Qui a volé, a volé, a volé l'argent ... des agents??

Nous hésitions à communiquer sur cette sale affaire, qui s'est déroulée au Tribunal correctionnel de Paris en juin dernier, un procès exemplaire: celui du financement, dans les années 1994-2002, de la CGT et du Parti communiste par la Caisse centrale d'activités sociales d'EDF-GDF. Mais il nous semblait opportun, sans vouloir faire d'anti-CGTisme primaire, de vous informer du détournement de plus d'un million d'euros revenant aux agents au profit d'organismes censés représenter les travailleurs ! Sur le banc des prévenus, des militants cégétistes ou communistes, également des personnes morales, comme la société éditrice de L'Humanité, la CGT ou la fédération CGT de l'Énergie... Parmi les parties civiles, les représentants d'EDF, GDF et les syndicats FO et CGC qui ont souvent bataillé contre la CGT au sein de la CCAS d'EDF-GDF. Ainsi donc, après plus de dix ans d'une instruction conduite par le juge Jean-Marie d'Huy, tout le financement d'un parti et d'une organisation syndicale a été décortiqué, analysé...

Les grandes lignes de l'affaire :

En septembre 2002, Jean-Claude Laroche est nommé directeur général de la CCAS, accessoirement militant cégétiste. Il se montre pointilleux et très vite, va de surprise en surprise. Il découvre, par exemple que **la Caisse a financé, en partie, en 1999, le congrès de la fédération CGT qui s'est déroulé à Grenoble, qu'une centaine de dossiers de prud'hommes sont en instance** (De quoi intriguer pour un organisme dirigé majoritairement par une organisation syndicale). Pour tout dire, le nouveau directeur général n'en revient pas de ces découvertes. C'est ainsi qu'il apprend également que **la CCAS salarie 7 personnes qui n'y mettent jamais les pieds, que la CCAS a réglé 77 000 exemplaires de L'Humanité, 600 000 francs à l'Association ASTS, proche du PC ou encore la sonorisation d'une intervention du candidat Robert Hue à la présidentielle de 2002 à hauteur de 26 800 euros**. Mais surtout, il est intrigué par **une curieuse opération immobilière** réalisée par la CCAS : cette dernière a vendu, pour 8,3 millions de francs à une société IMMOSUD un immeuble de 38 586 m²... cédé quelques heures plus tard à la SA MEDIPEP pour 10 millions de francs. L'objectif ? La construction d'une clinique... Du côté du président du comité d'entreprise, on commence à s'inquiéter de l'attitude de Jean-Claude Laroche, bien décidé à jouer les Monsieur Propre... Témoin, l'audit qu'il a diligenté... Assez rapidement, début avril 2003, le duo Laroche-Collombat est éjecté de la CCAS. A cette époque, certains militants de la CGT, dénoncent les dérives et autres combines mises sur pied pour financer la CGT ou le PC. Deux directeurs de centre vacances et un cadre d'EDF portent d'ailleurs plainte.

Dans la foulée, une information judiciaire était ouverte pour escroquerie, abus de confiance, faux et usage de faux. Au siège de la CGT à Montreuil-sous-Bois et à celui du PC à Paris, c'est la consternation et la crainte de voir les pratiques de la CCAS dévoilées au grand jour. Très vite, **le magistrat a la confirmation que les découvertes effectuées par Jean-Claude Laroche n'avaient rien de fantaisistes**, que ce soient les achats en masse de L'Humanité, les emplois fictifs ou les juteuses opérations immobilières. Mais surtout, **le magistrat apprend que de coquettes prestations ont été imputées sur les finances de la CCAS par l'IFOREP** : 116 383 euros en 1997, 147 580 en 1998, 147 642 en 1999, 196 659 en 2000, 144 862 en 2001, 127 496 en 2002, et 288 000 en 2003. Soit **au total en cinq ans plus de 1 million d'euros**. **Les emplois fictifs quant à eux représentent un coût entre 98 592 euros** pour la prise en charge la plus minime **et 187 478€** pour la plus élevée.

Question qui intrigue les enquêteurs et le juge d'Huy : la haute hiérarchie de la CCAS était-elle informée de ces libéralités ? Étrangement, le président Jean Lavielle n'ignorait rien pour certains personnels et savait pour d'autres. Il semblait un peu dépassé par ses fonctions puisqu'il affirmera au juge avoir aussi ignoré qu'une société prestataire de service pour l'organisation de spectacles, la SARL Compact, avait plombé la CCAS – via de fausses factures – **à hauteur de 157 785 euros**. Devant tant de gymnastiques financières, le juge d'Huy ne pouvait faire autrement que de renvoyer leurs auteurs – même si c'était en général pour la bonne cause – de renvoyer quelques dirigeants de la CCAS et les bénéficiaires de leurs libéralités devant le Tribunal correctionnel.

Le procès s'est achevé après trois semaines d'audience après des réquisitions légères. Sauf pour Jean Lavielle et la sénatrice Brigitte Gonthier-Maurin. Contre le premier, "principal responsable des détournements", le procureur Serge Roques a en effet requis 18 mois de prison avec sursis ; contre la sénatrice, 9 mois de prison avec sursis assortis de 10 000 euros d'amende. Le tribunal suivra-t-il ou non le procureur ? Réponse dans plusieurs semaines.

Les responsables rembourseront-ils la CCAS ? Si les réquisitions sont suivies, pouvons nous encore laisser gérer la CCAS par les mêmes personnes qui en ont abusé ? **Encore merci M Jean Claude Laroche d'avoir mis au grand jour ces pratiques !**

ElectRIC - PAS VU A LA TV



MOBILITE GEOGRAPHIQUE : ARTICLE 30



Nicolas MICHEL
Responsable section syndicale
06 66193880
nicolas.michel@edf.fr

Primes :

Les agents ouvrant droit à l'Article 30 sont les personnes mobiles vers d'autres entités (maison-mère ou filiales).

- ✓ En cas de mobilité prioritaire : 4 mois de salaire brut.
- ✓ En cas de mobilité encouragée de départ ou d'arrivée: 2 mois de salaire brut.
- ✓ Dispositif complémentaire pour la région parisienne : le directeur d'unité peut, à titre exceptionnel, verser une prime additionnelle (maximum 4 mois de salaires brut).

La prime peut-être versée en une 1 fois, 2 fois ou 3fois.

En complément des primes, l'article 30 ouvre les dispositions suivantes :

Aide à la famille, déménagement, AIL, Mise à disposition d'un logement, Dispositions spécifiques pour l'accèsion à la propriété.

Pour plus d'information, contactez nous !